

L'ALENA

Bilan quinquennal

Des chiffres éloquentes

- Le commerce canadien de marchandises avec les États-Unis a augmenté de 80 % au cours des cinq premières années de l'ALENA, pour atteindre 475 milliards de dollars en 1998.
- Les échanges de marchandises avec le Mexique ont doublé au cours de la même période et se chiffraient à 9 milliards de dollars en 1998.
- Les exportations canadiennes vers les États-Unis et le Mexique ont augmenté respectivement de 80 et 65 % au cours des cinq premières années, s'établissant à 271,5 milliards et 1,4 milliard de dollars, respectivement, en 1998.
- Les investissements américains au Canada ont atteint 147,3 milliards de dollars en 1998, soit une augmentation de 63 % par rapport à 1993.
- Les investissements mexicains au Canada ont triplé en cinq ans pour atteindre 464 millions de dollars en 1998.
- La proportion de l'investissement étranger direct au Canada qui était imputable à nos partenaires de l'ALENA était de 68 % en 1998.
- Plus d'un million de nouveaux emplois ont été créés au Canada depuis le 1^{er} janvier 1994.
- Les règles de l'Accord relativement à l'admission temporaire ont facilité les déplacements d'un nombre incalculable de gens d'affaires au sein de la zone de l'ALENA, dont plus de 100 000 Canadiens - professionnels, employés mutés au sein de leur société, négociants et investisseurs - depuis 1996.

Élimination des tarifs douaniers

- Tarifs douaniers éliminés entre les États-Unis et le Canada depuis le 1^{er} janvier 1998, conformément aux dispositions de l'Accord de libre-échange (ALE) avec les États-Unis et de l'ALENA.
- Entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 1999, d'une sixième série de réductions tarifaires entre le Canada et le Mexique, la plupart des tarifs encore en vigueur devant être éliminés au plus tard le 1^{er} janvier 2003.
- Entrée en vigueur, le 1^{er} août 1998, d'une deuxième série de réductions tarifaires accélérées portant sur des échanges commerciaux d'une valeur d'environ un milliard de dollars au sein de la zone de l'ALENA.

Harmonisation des normes

- Entrée en vigueur des procédures d'accréditation réciproque des organismes d'évaluation de la conformité.
- Harmonisation des exigences relatives au raccordement d'équipements terminaux et établissement d'un processus visant la reconnaissance réciproque des données d'essai.
- Élaboration de normes nord-américaines compatibles relatives à l'âge, la compétence linguistique et les mesures normatives médicales touchant aux conducteurs d'autocar et de camion.

Transparence et autres améliorations

- Accord de principe en vue d'ajouter les actuaire et les phytopathologistes à la liste des professionnels visés par les dispositions de l'ALENA relatives à l'admission temporaire.
- Modifications visant à simplifier, actualiser ou libéraliser les règles d'origine de l'ALENA.
- Transparence accrue de l'administration des régimes de contingents tarifaires visant les produits agricoles, ainsi que des normes de classement et de qualité de chaque pays.
- Entrée en vigueur de nombreux engagements de libéralisation progressive pris aux termes de l'Annexe 1, notamment en ce qui a trait aux seuils d'investissement, aux services aériens spécialisés, aux services de vidéotex, aux services de commutation de paquets améliorés et à divers services professionnels.

Règlement des différends

- Plus de 50 différends réglés efficacement et rapidement aux termes des procédures normatives inscrites dans l'ALENA.
- Accord en vue de mettre en place un mécanisme de règlement des différends commerciaux relatifs aux fruits et légumes périssables au sein du secteur privé.
- Compilation et diffusion dans les trois pays signataires de renseignements relatifs aux options de règlement des différends commerciaux au sein du secteur privé.

Établissement de priorités

- Examen opérationnel détaillé du programme de travail de l'ALENA, y compris tous les comités, groupes de travail et autres sous-groupes, entrepris et complété en 1998.
- Accord visant à faire du respect des engagements en retard un objectif prioritaire.
- Accord visant à stimuler les contacts avec le secteur privé et à accroître la transparence des résultats et des activités du programme de travail de l'ALENA.
- Accord sur la poursuite des travaux relatifs aux principales priorités du Canada, notamment :
 - les questions de procédure et de fond relatives au chapitre sur les investissements (interprétation des dispositions principales et transparence accrue des procédures de règlement des différends entre les investisseurs et les États);
 - la politique commerciale et la politique de concurrence;
 - les obstacles sanitaires et phytosanitaires au commerce;
 - les liens entre les questions se rattachant au commerce, au travail et à l'environnement;
 - l'emploi des conjoints (dispense des tests d'accréditation pour les conjoints de certaines gens d'affaires qui entrent dans l'un des trois pays aux termes des procédures d'admission temporaire de l'ALENA).